

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES EN HAYE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Compte-rendu de la réunion du vendredi 26 janvier 2007 à Hamonville

Etaient présents : Mesdames HENRY, MORCEL, FOURNIER. Messieurs MACQUIN, ANDRE, VELLE, GIRARD, HANGEN, VAUTRIN, GEORGE, BRASSEUR, COLIN.

Etaient excusés : Messieurs LUCIE, BESANCON, HANRIOT, ARESI, THIERY.

Etaient absents : Messieurs PRUDHON.

RE DU JOUR :

Locaux de la Communauté de communes des Côtes en Haye

Convention de Développement Local

Questions diverses.

A l'unanimité, Nicole MORCEL est élue secrétaire de séance.

Les représentants de la commune de Domèvre en Haye (titulaires et suppléants) sont excusés, M. Lucie en a informé la CCCHaye la veille en précisant qu'il avait un conseil municipal le même soir. Denis Vautrin tient à rappeler que la convocation du conseil communautaire a été envoyée il y a deux semaines, et que ce délai permettait de mettre en place une autre organisation.

En réponse à la question de Monsieur le maire de DOMEVRE, formulée lors de la dernière réunion, les services de la sous-préfecture confirment que le compte-rendu de la séance n'est pas soumis à un vote d'approbation. Bien entendu, et même si la question n'est pas systématiquement posée, chaque conseiller communautaire peut faire part de ses remarques : aucune remarque n'est formulée par les conseillers présents sur le dernier compte-rendu.

LOCAUX DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES EN HAYE

La commune de DOMEVRE, par courrier recommandé reçu fin décembre, a mis fin au bail des locaux occupés actuellement par la Communauté de Communes au 33 rue de la Côte à DOMEVRE. En effet, la commune a décidé d'y installer le Centre de Pompiers Volontaires. Ce bail se terminera donc le 31 mars 2007.

Cependant la commune de DOMEVRE laisserait à la Communauté de Communes la disposition des locaux, jusqu'au 31/8/2007, moyennant un loyer identique, avec l'obligation d'accepter les travaux qui seront à effectuer pour le CPI. Le matériel intercommunal serait stocké dans le parking près de l'immeuble HLM (mais il faudrait édifier une clôture en grillage

pour protéger le matériel, car le garage est accessible assez facilement, par la porte qui donne dans le hall d'entrée de l'immeuble).

Monsieur le maire de DOMEVRE propose d'établir pour cela une convention d'occupation du domaine public.

Ce qui ne peut être le cas, puisque le bâtiment ne fait pas partie du domaine public de la commune.

Le conseil communautaire reste dans l'attente d'une proposition définitive.

La commune de NOVIANT va elle aussi étudier les possibilités d'hébergement provisoire dans les locaux libérés par la poste.

Pour l'avenir, et donc un hébergement pérenne, la présidente expose les quatre propositions qui sont à débattre :

1) PROPOSITION DE LA COMMUNE DE DOMEVRE :

La CCCHaye pourrait s'installer au 2 rue de la Côte, au 1^{er} étage de la maison des associations. A gauche, en haut de l'escalier, l'ancien bureau utilisé par l'animatrice de proximité, utilisé provisoirement par un infirmier libéral. A droite, un premier grand bureau, dans lequel donne une petite salle éclairée par un vélux. Les locaux sont dans un état correct.

Le loyer n'est pas précisé, Monsieur le maire de DOMEVRE indique qu'il attend l'avis de l'inspecteur des domaines. Il propose d'établir là aussi une convention d'occupation du domaine public, pour une durée de 6 ans renouvelable (lors de la visite en compagnie du vice-président, il nous dira 3 ans, ou 6 ans.).

Le matériel intercommunal serait stocké en face, dans le parking de l'immeuble HLM "aux conditions habituelles" de 260 € annuels. Lors de la visite, nous nous rendons compte qu'un seul emplacement ne suffira pas et qu'il en faudra au moins deux, ce qui équivaldrait à un loyer annuel de 520 €, ce que Monsieur le maire admet.

La prise en charge du coût de la clôture n'est pas précisée.

2) PROPOSITION DE LA COMMUNE DE TREMBLECOURT:

La commune de TREMBLECOURT avait acquis un bâtiment place de la Halle pour y installer le CPI. Celui-ci est donc vide aujourd'hui.

Le RDC (300 m2 environ) pourrait donc être vendu à la communauté de communes, pour une somme de 10 000 €.

A noter : ce local pourra être mis gracieusement à la disposition de la communauté de Communes pour le stockage provisoire du matériel intercommunal, en cas de besoin.

3) PROPOSITION DE LA COMMUNE DE NOVIANT:

Les anciens locaux de la poste sont libres ; il s'agit de deux bureaux au rez de chaussée. Le loyer demandé à la Poste était de 200€/mois. Il faut effectuer des travaux pour approprier les locaux avant toute occupation.

4) CONSTRUCTION D'UN BATIMENT SUR LE TERRAIN DISPONIBOLE A LA ZAC de NOVIANT AUX PRES

Suite à la proposition de M. THIERY, la Présidente, le vice président et l'architecte M. Di Cioccio se sont rendus récemment à la zone artisanale de Noviant aux Prés.

Monsieur DI CIOCCIO a accepté d'accompagner la visite, à titre entièrement gratuit et sans aucune mission. Il s'agit simplement de donner un conseil.

L'architecte a pu donner son avis quant à la possibilité ou non de prolonger le bâtiment déjà existant : il estime que ce serait possible, mais que cette opération consisterait en fin de compte à construire un ajout au bâtiment existant, pas forcément fonctionnel, et surtout, situé côté Nord et avec un coût quasiment identique à celui d'un bâtiment indépendant.

La présidente, M. THIERY et le vice président lui ont demandé d'établir un devis pour la construction de deux bureaux, local pour archives, sanitaires, kitchenette, petite salle de réunion et un garage pour le matériel, le tout sur deux niveaux.

L'ensemble est évalué à 212 181 € HT. L'état peut nous octroyer une subvention de 20 à 30 % au titre de la DGE. L'opération peut être également présentée au Conseil Général de Mthe Mlle, soit sur le FDI soit la CDL, ainsi qu'auprès de Mme MORANO pour les fonds parlementaires.

Il est prévu d'étudier de très près la possibilité de construire ce bâtiment selon les dernières normes du développement durable et des économies d'énergie : l'ADEME et la REGION peuvent participer, non seulement aux études nécessaires, mais aussi aux dépenses spécifiques engagées dans cet objectif.

D'après une évaluation faite par la Présidente, le loyer, basé sur un remboursement sur 360 mois, se situerait aux environs de 300 à 400 €. Le dossier est évidemment à approfondir.

M. Brasseur trouve la proposition intéressante mais soulève la question du devenir de la CCCHaye : la présidente se réfère aux indications données par Monsieur le Sous-préfet sur le délai de mise en oeuvre d'une telle procédure, qui reste de toute manière soumise à la seule volonté des communes associées au sein de la Communauté de Communes des Côtes en Haye.

Les conseillers présents réitèrent leur souhait de garder la communauté de communes telle qu'elle existe aujourd'hui, puisqu'elle répond aux besoins des habitants du territoire.

Cependant, le bâtiment construit pourrait, malgré tout, être facilement loué ou vendu à un artisan, une profession libérale, une entreprise de services si cela devenait nécessaire.

Les conseillers communautaires votent, à l'unanimité, POUR la construction d'un nouveau bâtiment à la zone artisanale de Noviant aux Prés.

Il faut désormais se prononcer sur l'endroit où sera hébergée la CCCH en attendant ces nouveaux locaux.

Choix de l'architecte :

Compte tenu du sérieux de ses prestations, compte tenu de sa disponibilité, compte tenu du coût prévisible de l'équipement, la Présidente propose de confier à M. DI CIOCCIO la maîtrise de ce projet (honoraires 10 %).

Les conseillers communautaires, à l'unanimité, acceptent la candidature de M. Di Cioccio pour la maîtrise d'œuvre des nouveaux bureaux à Noviant aux Prés.

Suivi des travaux :

Un groupe de travail doit être constitué pour le suivi des travaux. Il sera demandé à M. Thiery d'en faire partie. M. Brasseur, M. Vautrin et Mme Morcel se portent volontaires également.

QUESTIONS DIVERSES

BA 136

Mme Fournier a reçu un document sur l'avenir de l'ancienne base aérienne 136 de Toul Rosières. Elle le communiquera par courrier à chacun.

La politique jeunesse : lutte contre la toxicomanie

M. Vautrin informe les conseillers que tous les jeunes du territoire (CCCH + autres communes) de 14 à 25 ans vont prochainement être conviés à un petit déjeuner au cours duquel il sera question des problèmes relatifs à la drogue. Cela se passera à Noviant aux Prés à la salle René Gaudart, le 15 février. M. Vautrin avait demandé par courrier, fin novembre 2006, à toutes les communes concernées de bien vouloir fournir la liste des jeunes. A ce jour, il manque toujours les réponses de Domèvre en Haye, Minorville, Ansauville et Hamonville. La Mission Locale du Toulinois se charge de la réalisation des affiches et invitations. Le secrétariat de la CCCHaye se charge d'établir les étiquettes des noms et adresses et d'imprimer les invitations. Elles seront directement distribuées dans les boîtes aux lettres par les membres du groupe de suivi de la lutte contre la toxicomanie.

Permanence Mission Locale du Toulinois :

La Présidente a récemment rencontré la directrice de la Mission Locale du Toulinois qui lui a appris que les jeunes de notre territoire ne semblent pas intéressés par la permanence qui se tient régulièrement à Domèvre en Haye. Peut-être s'agit-il tout simplement d'un manque d'informations ? Le prochain Info des Côtes relatera l'information. Mme Morcel propose que cette permanence tourne sur les autres villages.

Natura 2000 (protection des prairies, des forêts, des ruisseaux.....)

M. Vautrin explique qu'une réunion de Natura 2000 s'est tenue à Manonville, la veille, le 25 janvier. Peu de personnes étaient présentes alors que la réunion était très intéressante. Il y a été question principalement de protection de l'environnement ; notamment par rapport aux agriculteurs qui, en contre partie de contraintes dans le domaine de la protection environnementale (ex : moins d'engrais), pourraient se voir attribuer certaines compensations financières). Pour plus de renseignements, contacter le vice-président à la CCHAYE.

Litige avec l'entreprise VUILLAUME

La Présidente rappelle que la CCCHaye est en litige avec l'entreprise VUILLAUME par rapport à un problème de chauffage au CMA. L'entreprise et le maître d'œuvre n'ont jamais réussi à s'entendre. Vuillaume a sollicité la Sous Préfecture pour avis. Vu la complexité du dossier, celle-ci n'a pu trancher et renvoie VUILLAUME vers le Comité Régional de Conciliation. Concrètement la CCCHaye doit encore 15000 € à l'entreprise. Par ailleurs, EDF doit se rendre prochainement sur place pour un contrôle.

Enquête publique sur plan de zonage : délibération est prise pour le lancement de l'enquête publique dans l'attente du dossier BEPG non encore parvenu.

Points tri

La Présidente aborde ensuite le problème des points tri. En effet, certains containers sont tout le temps pleins, d'autres sont abîmés. Cela n'incite pas les usagers à faire le tri. Or, il est indispensable que chacun fasse le tri afin de ne pas augmenter la facture du ramassage et du traitement des ordures ménagères. La présidente rappelle, en effet, que depuis le 1^{er} janvier 2007, cette prestation est facturée à la tonne (*et non plus par habitant*). Il va donc de soi que plus on trie, moins la facture sera lourde.

Un groupe de travail sera constitué pour travailler sur cette question.

Assainissement

La Présidente tient à préciser que, même si la CCCHaye a la compétence globale assainissement, le maire conserve cependant ses pouvoirs de police. Par ailleurs, lorsqu'une demande de permis de construire est déposée en mairie, il convient d'apposer le cachet de la mairie aussi sur le volet assainissement. Il n'est pas utile de faire déplacer les personnes à la CCCH juste pour ce tampon.

Nouveaux statuts

La Présidente rappelle également que dans les nouveaux statuts la CCCHaye n'a plus la compétence Eclairage Public. Les conseils municipaux doivent délibérer pour accepter les nouveaux statuts modifiés.

Demande de subvention

Une demande de financement sera présentée dans la prochaine CDL pour le rachat d'un camion de l'épicerie du Village de Domèvre ; Le CAPEMM, sur demande de la Communauté de Communes, a aidé à la mise en forme du dossier.

Centre Multi Accueil de Manonville

Le compte d'exploitation 2006 du CMA est distribué à chaque conseiller.

Ancienne colonie de Martincourt : le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de priorité.

Pour clore cette réunion, le pot de l'amitié est offert par la commune de Hamonville.

La Présidente, Marie-José FOURNIER